

Code de vie de l'ESCB

Règles	Comportements attendus de la part de l'élève	Valeurs	Exemples d'interventions correctives
Fréquentation scolaire et ponctualité à l'école	- J'arrive à l'heure à mes cours; - Je dois être présent à l'école chaque jour, même lors des activités spéciales; - Toute absence <u>doit être motivée par les parents OBLIGATOIREMENT la JOURNÉE MÊME.</u> Seul le parent ou l'autorité parentale/tuteur peut motiver une absence. Les motivations faites par une autre personne ne seront pas retenues; - Tel que stipulé par la loi sur l'instruction publique : Article 17 : « <i>Les parents doivent prendre les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse son obligation de fréquentation scolaire</i> »; - Quitter la classe sans permission sera trait comme une sortie de classe avec les conséquences associées.	Réussite scolaire/ Persévérance	- Baromètre - Rencontre avec les intervenants (ens., tuteurs, TTS, TES); - Communication à l'autorité parentale par le responsable des absences; - Reprise de temps si absences non motivées; - Suivi à la DPJ lorsque la non-fréquentation scolaire nuit à la réussite.
Matériel scolaire/ appareils électroniques	- Je dois avoir l'ensemble du matériel scolaire pour mes cours et mon agenda en tout temps; - L'utilisation d'appareils électroniques (Montre intelligente, tablette, cellulaire, écouteurs avec ou sans fil, etc.) est interdite à l'école ainsi que sur les terrains de celle-ci de 8h15 à 15h40, sauf s'ils sont utilisés dans un but pédagogique et donc autorisés par l'enseignant; - Ces appareils ne doivent donc pas être aperçus en dehors d'une supervision d'un adulte; - Les ordinateurs de l'école doivent être utilisés pour faire des travaux scolaires uniquement, et à l'endroit désigné.	Réussite scolaire/ Persévérance	- Baromètre; - Confiscation de l'appareil : L'autorité parentale devra venir chercher l'appareil entre 8 h et 16 h.
Code vestimentaire*	- Je dois porter des vêtements appropriés à un milieu scolaire; - Pour les cours d'éducation physique : Pantalon long ou court (<i>mi-cuisse, éviter les cuissards très courts</i>) et T-shirt (<i>assez long pour couvrir le ventre même quand les bras sont dans les airs</i>); - Ne sont pas acceptés : tout vêtement qui fait la promotion de violence, drogue, alcool et ayant des images à connotation sexuelle ou discriminatoire; - Les vêtements pour l'extérieur doivent demeurer dans mon casier sur temps de classe. (<i>Casquette, tuque, manteau, etc.</i>); - Je respecte les zones identifiées pour la casquette/capuchon. (Seulement au dégagement et à la cafétéria).	Respect	- Baromètre; - Communication à l'autorité parentale; - Changement de vêtement; - Confiscation.
Casier	Il est obligatoire de conserver le même casier que celui qui m'est assigné en début d'année et qui est indiqué sur mon horaire de cours. J'y place un cadenas pour la sécurité de mes effets scolaires, car je suis responsable des bris ou vols.	Respect/ Sécurité	- Baromètre; - Obligation pour l'élève de reprendre son casier; - Communication avec l'autorité parentale.
Loi	- La loi interdit à tous de fumer, devapoter, de consommer drogue et alcool à l'intérieur et sur les terrains de l'école; - Comme la vente de ces produits est interdite aux mineurs, la possession est également interdite à l'intérieur et sur les terrains de l'école; - Si l'objet est aperçu, il sera confisqué; - En cas de doute sur la possession de substances interdites, l'élève pourrait être fouillé, ainsi que son casier.	Respect	- Baromètre; - Confiscation immédiate; - Communication des faits à l'autorité parentale; - Application de la loi sur le tabagisme, donc amende possible par le service de police du Québec; - Communication avec le policier scolaire; - Geste majeur : suspension.
	- Le plagiat dans les examens, évaluations, travaux et devoirs est strictement interdit. Je dois faire preuve d'honnêteté et de respect lors des évaluations et des examens; - Tous travaux et devoirs réalisés par l'intelligence artificielle sont considérés comme du plagiat.		- Baromètre; - Communication avec l'autorité parentale; L'évaluation de la situation pourrait entraîner la note « 0 ».

Règle		Comportements attendus de la part de l'élève	Valeurs	Exemples d'interventions correctives
Civisme*	Consommation de nourriture et boisson	- Les collations doivent être prises à la cafétéria, au dégagement ou au bistro; - En classe, je bois de l'eau seulement*; - Les boissons énergisantes ne sont pas acceptées à l'école. Cela inclut les boissons de type « préworkout »; - Je dois manger mon repas du midi/boire à la cafétéria ou au bistro.	Respect/ Sécurité/ Bienveillance	- Baromètre; *Le cas échéant : confiscation de la bouteille ou demande pour jeter le liquide; - Communication des faits à l'autorité parentale; - Mesure de réparation; - Facturation; - Si récidive : exclusion de ces lieux pour un temps déterminé.
	Lieux et déplacements	- Puisque je partage les lieux avec l'ensemble des élèves de l'école, je dois m'assurer qu'ils demeurent propres et sans bris; - Le midi, j'évite de me promener sur les étages (incluant le sous-sol) à moins de me rendre à une activité pédagogique; - Le 4^e étage est strictement réservé au personnel du Centre de services scolaire; - Pour circuler dans l'école sur temps de classe, je dois avoir l'autorisation de l'enseignant; - En cas de blessure ou d'incapacité à utiliser les escaliers, je peux utiliser l'ascenseur en faisant une demande à la réception. Un dépôt de 10\$ sera exigé ainsi que la signature de la feuille de consignes; - J'évite les rassemblements dans les toilettes et vestiaires. Je sors dès que j'ai terminé; - Seuls les élèves inscrits à l'école ont le droit d'être présents dans l'école et sur les terrains de celle-ci.		
	Relations sociales	- Je dois demeurer respectueux en tout temps des autres élèves et des adultes de l'école, je gère mes conflits* de manière positive; - Les altercations dégradantes, physiques ou verbales (violence*) ne sont pas acceptées; - Je dois utiliser le vouvoiement et Madame/Monsieur lorsque je m'adresse à un adulte de l'école.		- Baromètre; - Mesure de réparation; - Communication des faits à l'autorité parentale; - Geste majeur : suspension et/ou mesure de réparation.
	Transport scolaire	- Je dois respecter les règles de sécurité données par le transporteur/chauffeur; - Je dois respecter le circuit qui m'est donné. En cas de changement, une autorisation doit être donnée par l'autorité (courriel ou téléphone à la réception de l'école).		- Baromètre; - Communication à l'autorité parentale; - Geste majeur : suspension et/ou mesure de réparation établie avec le transporteur/chauffeur.
Contrat		Je dois signer et me conformer aux différents engagements reliés à mon parcours scolaire, tels que la sécurité en laboratoire de sciences, prêt de matériel informatique, code de vie, etc.	Respect/ Sécurité	- Baromètre; - Communication à l'autorité parentale; - Exclusion possible de certaines activités; - Mesure de réparation; - Facturation.

- Pendant les heures de cours et pour des raisons de sécurité, seule la porte de la réception demeure accessible soit de 8 h 55 à 11 h 35 et de 12 h 50 à 15 h 30. En dehors de ces heures, **les élèves doivent circuler par les portes de l'entrée des élèves.**
- En cas de gestes répétitifs ou de gestes majeurs, graves ou illégaux, *d'autres interventions correctives et éducatives pourraient être planifiées par la direction.*



Consentement

Approuvé
par le C.É.
Le 14 mai 2025

Le code de vie s'applique dans toutes les activités et dans tous les lieux de l'école (salles de classe, corridors, bibliothèque, gymnases, etc.) dans le transport scolaire ainsi que lors des activités parascolaires et des sorties scolaires.

Tous les membres du personnel peuvent m'interpeller si j'enfreins le code de vie tant dans la classe qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.

J'ai pris connaissance des définitions importantes et des règles de l'école. Je m'engage à les respecter.

Signature de l'élève

Date

J'ai pris connaissance des règles de l'école. Je m'engage à m'impliquer dans la mise en place de solutions et à accompagner mon enfant dans le respect de celles-ci.

Signature du parent

Date

Assurances

Le centre de services scolaire possède une police d'assurance couvrant seulement les accidents dont elle est responsable. Pour que l'assureur du centre de services scolaire indemnise un élève ou un parent à la suite d'une blessure, il faudra démontrer la faute d'un employé du centre de services scolaire ou la défectuosité d'un immeuble ou d'un équipement. En conséquence, la majorité des accidents survenant à nos élèves ne sont pas couverts par cette police.

Aussi, le centre de services scolaire suggère aux parents qui désirent être couverts de contracter une assurance qui offrira une protection en cas d'accident. Ces protections sont habituellement disponibles auprès de votre assureur ou auprès de votre institution financière pour des frais annuels minimes.

Recours

En cas de réclamation suite à la faute d'un employé du centre de services scolaire ou la défectuosité d'un immeuble ou d'un équipement, le plaignant peut s'adresser au centre de services. Cette information se retrouve sur le site Web du CSS aux [Assurances - Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup \(gouv.qc.ca\)](http://Assurances - Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup (gouv.qc.ca))

